

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 458

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : à l'ordre du jour de l'Assemblée...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
 Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest
 Compte de Chèques postaux I. 943
 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
 des publications de l'Alliance nationale
 de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.—
 ETRANGER... 8.—
 Le numéro... 0.25
 La ligne ou son espace :
 40 centimes
 Réductions p. annonces répétées
 Les abonnements partiel de 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est
 délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
 l'année en cours.

ANNONCES

Toute question de liberté
 touche pour nous à une
 question d'existence. La
 nature nous a octroyé ce
 dangereux privilège de ne
 pouvoir être que si nous
 savons être libres.

Eugène RAMBERT.

Lire en 2^{me} page:

M-L. P.: *In Memoriam: Mme Julia Fulpius-Gavard.*
Les suffragistes et la révision de la Constitution.

E. GD: *Une élection de femmes juges à Genève.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Le Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage à Genève.
Le salon des arts ménagers au prochain Comptoir suisse.
Correspondance: A propos de la vie d'une petite Chinoise.
Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

En feuilleton:

D. PACCOLAT: *Notre Cours de vacances à Bulle.*
Publications reçues.

Femmes électrices,
 Comment voteriez-vous dimanche ?

La révision de la Constitution fédérale

Sans grand bruit, voici que s'approche peu à peu la date à laquelle les électeurs suisses auront à prendre une des décisions les plus importantes qui leur ait été demandée depuis longtemps: la révision totale de notre Constitution fédérale, donc de la Charte fondamentale de notre pays, qui lui donne son unité et la marque de son caractère. Et l'indifférence de beaucoup à l'égard de cette votation est étonnante et pénible à constater, quand on songe aux luttes acharnées qui ont précédé d'autres consultations populaires touchant à des intérêts matériels.

Actuellement, les anciens partis politiques se tiennent prudemment sur la réserve, préférant évidemment ne pas risquer de perdre certains priviléges que l'ordre actuel leur a conférés. Par contre, la révision est réclamée avec ardeur par des groupements de jeunes électeurs, qui voient dans cette œuvre un vaste champ d'activité pour leurs forces encore neuves. Puis, il y a la foule des femmes, pour lesquelles se pose cette grave question: un ordre nouveau, établi sans leur concours, répondra-t-il ou non à ce qu'elles demandent de la Constitution de leur pays?

Un certain nombre d'entre elles sont persuadées qu'une révision totale ne pourra pas se faire sans apporter une amélioration à leur situation, et c'est pourquoi elles seraient prêtes à appuyer la demande de révision. Il est certain, en effet, que la question des droits de la femme devra être prise en considération; mais ne nous berçons pas d'illusions: dans une période d'âpres luttes pour chasser la femme du marché du travail, il est difficile de croire que des concessions politiques puissent lui être faites, faute d'une large inspiration vraiment démocratique qui ferait du droit de collaboration politique de la femme un simple acte de justice. Or, c'est précisément cette largeur d'esprit qui fait défaut aujourd'hui, tant au sein des anciens partis que parmi les jeunes, qui prétendent renouveler la politique. Et cette constatation nous amène à subordonner la question particulière de l'intérêt qu'aurait pour les femmes une révision constitutionnelle totale à celle, plus haute et plus générale, de l'idéal démocratique. Idéal qui doit faire vibrer aujourd'hui tous nos coeurs — coeurs d'hommes et coeurs de femmes. C'est donc à ce point de vue que nous nous placerons dans les considérations qui suivent.

Des difficultés et des abus tant politiques qu'économiques ont fait naître des doutes quant à la valeur de notre Constitution actuelle. Il semblerait que son adaptation aux temps présents écarterait nombre des maux dont nous souffrons.

(La suite en 3^{me} page.)

A. LEUCH.

Journée Féminine Romande de la Démocratie

Dimanche 1^{er} Septembre, à 14 h. 30

SALLE DU GRAND CONSEIL
 LAUSANNE

sous la présidence de Mme A. de MONTET (Vevey)
 Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La Démocratie et la Votation Fédérale du 8 Septembre

Orateurs: MM. J. CHAMOREL, avocat et député (Vaud).
 R. RUBATTEL, directeur de la Revue et député (Vaud)
 Ch. ROSSELET, conseiller national (Genève).

Présentation d'une Résolution: Mme GOURD, présidente du Groupement genevois
 « La Femme et la Démocratie »

N.-B. — Cette même résolution sera soumise le même jour aux participantes de réunions analogues à Bâle, à Berne, et à Zurich, et une fois adoptée sera communiquée à toute la presse.

CHŒUR DE JAQUES-DALCROZE

A l'issue de la séance, les participantes sont cordialement engagées à se rencontrer pour une modeste collation.

Invitation cordiale à toutes les femmes de la ville et de la campagne que préoccupe, au moment de cette si importante votation fédérale, l'avenir de notre pays. Toutes les Sociétés féminines de la Suisse romande sont priées d'envoyer deux déléguées à cette « Journée romande de la Démocratie ».

Ce programme tient lieu d'invitation. On peut s'en procurer d'autres exemplaires encore: pour Vaud, auprès de Mme Françoise Fonjallaz, Epesses; pour Genève, auprès de Mme Gourd, Crêts de Pregny; pour Neuchâtel, auprès de Mme M. Challandes, Parcs, 58, La Chaux-de-Fonds.

Texte de la Résolution qui sera proposée le 1^{er} septembre au vote des Assemblées féminines de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich

Les femmes suisses rassemblées le 1^{er} septembre,

Attendant avec anxiété le résultat de la votation sur la révision totale de la Constitution fédérale,

Déplorant de n'avoir aucun droit à faire valoir leur avis sur une question d'importance pour l'avenir du peuple suisse tout entier,

Convaincues que la volonté d'union intérieure de notre peuple, et par conséquent sa force de résistance aux influences et aux attaques de source étrangère, ne peuvent subsister que par la libre décision de citoyens tous égaux en droits,

Attachent par conséquent une valeur toute spéciale à la reconnaissance des droits et des devoirs de la démocratie à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, et demandent que, quelle que soit l'issue de la votation, et à l'encontre de nombreuses tendances récemment manifestées, les principes de la responsabilité personnelle, de la liberté individuelle, de l'égalité, de la tolérance, et de l'humanité continuent à être garantis par la Constitution, comme le bien le plus précieux de la Confédération suisse.

Les Assemblées féminines du 1^{er} septembre dans d'autres villes suisses

Si les Romandes ont décidé de se grouper ce jour-là à Lausanne, un effort analogue est fait à Zurich pour réunir les femmes des cantons de la Suisse orientale. Organisée par le Groupement « La Femme et la Démocratie » et par les *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthour, cette manifestation aura lieu dans la Salle du Tribunal de *Hirschgarten*, et débutera par le beau chant de la Landsgemeinde d'Appenzell: *Alles Leben strömt von dir*, et la lecture solennelle du Pacte de 1291. Quatre oratrices prendront successivement la parole, la première indiquant l'évolution de la Constitution fédérale au cours des âges, deux autres considérant la révision au point de vue des travailleuses et à celui des paysannes, et la dernière, Mme Maria Fierz, la présidente du groupement suisse « La Femme et la Démocratie », dont chacune de nous admire l'élevation de vues et la chaleur de convictions, parlant sur ce sujet: *Liberté et solidarité humaine*. Le chœur *O mein Heimatland* terminera

Appel de propagande aux Femmes de Genève en faveur de l'élection de deux femmes comme juges à la Chambre pénale de l'Enfance

(Votation cantonale du 8 septembre 1935)

Mme Blanche RICHARD, juge assesseur pédagogique

Mme le Dr. GOLAY-OLTRAMARE, juge assesseur suppléant

(Voir article en 2^{me} page)

la manifestation qui s'étendra sur toute la journée du dimanche.

À Berne, c'est dans le cadre solennel de la cathédrale que le Comité local d'organisation convoque, pour 10 heures et demie, le matin, les femmes de tout le canton. Là aussi, un chant en cœur du *Canzon suisse*, et la lecture du Pacte de 1291; puis une conférence de notre ami, le professeur Ernest Bovet, sur le sujet: *Pourquoi tenons-nous à notre démocratie?* et trois interventions féminines de Mme Berta Trussel, la présidente d'honneur de la Société d'utilité publique des Femmes suisses, de Mme Rosa Neunenschwander, présidente de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, et de Mme Hanna Bichsel. La cérémonie se terminera le matin même par le chœur final *O mein Heimatland*.

A Bâle, enfin, les Sociétés organisatrices (*Frauenzentrale*, Suffrage, Groupe de Femmes socialistes) ont choisi comme lieu de rencontre pour les femmes des deux demi-cantons l'une des salles de la Foire d'échantillons. La séance sera ouverte à 3 heures par le chant de la Landsgemeinde d'Appenzell, puis deux oratrices prendront successivement la parole: Mme Gschwind-Regenass, qui parlera de *La forme de notre Constitution*, et Mme Emmi Bloch (Zurich), qui exposerá les vœux des femmes quant à la révision, marquant ce qui, selon elles, doit être modifié, et ce qui au contraire doit subsister. Comme dans les trois autres villes, la même résolution sera votée, et la manifestation se terminera par un chant en cœur.

Les femmes et les Commissions officielles

Nous sommes heureuses d'apprendre que, dans sa séance du 3 août dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a nommé, sur présentation du Comité de l'Association pour le Suffrage, Mme Elly Plattner membre de la Commission de surveillance de la Caisse cantonale d'assurance-chômage.

Mme Plattner est une jeune juriste, pleine d'ardeur et d'entrain, féministe fervente et active. Toutes nos félicitations.



Les Femmes et la Société des Nations

A l'ordre du jour de l'Assemblée...

... qui s'ouvrira, comme le savent nos lecteurs, le lundi 9 septembre, figurent, à côté des angoissants problèmes qui touchent de si près au maintien de la paix mondiale, plusieurs questions d'intérêt féministe direct.

La question de la nationalité de la femme d'abord, qui a depuis si longtemps sa place au programme de nos grandes organisations féminines, tant nationales qu'internationales, et dont la S.d.N. s'est déjà occupée, mais sans la résoudre dans le sens de l'égalité des droits réclamée par les féministes. Lors de l'Assemblée de 1934, quinze délégations avaient demandé que l'examen de cette question fût de nouveau porté à l'ordre du jour, en tenant compte du fait nouveau que constitue la Convention sur l'égalité des femmes en

matière de nationalité, signée à la Conférence panaméricaine de Montevideo en 1933; mais cette demande étant parvenue le jour précédent la clôture de l'Assemblée, il fut convenu de remettre l'affaire à l'Assemblée de 1935. C'est ainsi que la question revient maintenant à Genève.

De plus, et comme nous l'avons déjà dit ici, quatre Etats sud-américains ayant signé, lors de cette même Conférence de Montevideo, une Convention établissant l'égalité des droits entre hommes et femmes sur le territoire des Etats contractants, quelques délégations ont cru faire merveille en demandant également à la S.D.N. de s'occuper de cette question, lors de sa réunion de 1935. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les graves inconvénients de réalisation pratique de ce mode de faire, et l'opposition qu'il rencontre auprès des féministes qui connaissent les possibilités de Genève, — ceci d'autant plus qu'une publication officielle des actes de la Conférence de Montevideo révèle maintenant que cette Conférence s'est prononcée contre la méthode de reconnaître l'égalité des droits au moyen d'une Convention internationale, et que c'est en marge de cette Conférence qu'a été signée (mais pas encore ratifiée), ce qui lui enlève toute valeur d'application) cette fameuse Convention! Mais puisque la question est à l'ordre du jour de Genève, il faut, avec Convention ou sans Convention, tirer le meilleur parti possible de ces circonstances, et c'est à quoi vont s'employer les grandes organisations féminines internationales. Ceci joint aux questions habituelles qui reviennent chaque année à l'ordre du jour, telles que la protection de l'enfance, la traite des femmes, la situation des femmes dans les pays sous mandat, la lutte contre l'esclavage, etc., on voit que la « saison féministe de Genève » de 1935 a du pain sur la planche!

Les femmes déléguées à l'Assemblée

Il est encore trop tôt, au moment où ces lignes sont écrites, pour disposer de beaucoup de renseignements à ce sujet. Nous savons seulement que, comme d'habitude, la Grande-Bretagne a désigné pour faire partie de sa délégation une femme membre du Parlement, et que l'Australie a profité de la présence en Europe de Mrs. Richthbih, présidente de la Ligue des Femmes électriques, et membre du Comité de l'Alliance Internationale, pour la charger de représenter à Genève les femmes citoyennes du cinquième continent. Toutes nos félicitations.

IN MEMORIAM

Mme Julia Fulpius-Gavard

C'est avec une tristesse émouue que nous nous concentrons pour un dernier hommage à celle qui fut si pleine de vie rayonnante, qu'on ne peut se figurer qu'elle ne reviendra plus parmi nous, alerte, enthousiaste, domptant de sa belle foi dans le bien les hésitations ou les sceptismes, toujours à l'avant-garde quand il s'agissait d'aider, de consoler... Mme Fulpius-Gavard frappa de prime abord par deux qualités: son ardeur au service du prochain, comme de toute idée qu'elle estimait juste, et l'imagination grâce à quoi elle savait donner une forme sensible à ses aspira-

Revision de la Constitution Fédérale

FEMMES SUISSES

L'avenir de notre pays est en jeu

Et Nous ne Votons pas!

Association suisse pour le Suffrage féminin

Mme Fulpius contribuèrent au vif succès des revues d'Escalade, succès qui avait pour elle un autre attrait: celui d'alimenter la caisse des chômeuses.

A ces chômeuses, aux œuvres de l'Union des Femmes, elle y a pensé jusqu'à la fin, dans cette cruelle maladie qui l'a emportée, puisqu'elle exprima le désir qu'au lieu de fleurs, on offrit à sa mémoire ce qui lui était bien plus précieux: un don en leur faveur.

M.-L. P.

Une élection de femmes juges à Genève

Comme un événement ne vient jamais seul, la journée du 8 septembre, consacrée dans toute la Suisse à la votation populaire sur la révision totale de la Constitution fédérale, verra aussi à Genève un événement nouveau dans les annales de notre féminisme romand: l'élection par le Peuple Souverain de deux femmes juges à la Chambre pénale de l'Enfance.

Nos lectrices n'ont pas oublié comment notre Parlement cantonal, en réorganisant notre Tribunal pour enfants (à la création duquel, il y a plus de vingt ans, nos Sociétés féminines s'étaient déjà directement intéressées), avait décidé que certains postes de ce Tribunal pourraient être accessibles aux Femmes, et cela sans réaliser que, constitutionnellement, ce bon mouvement n'avait aucune valeur, la Constitution cantonale exigeant que les magistrats de l'ordre judiciaire soient en possession de leurs droits judiciaux! Le plus simple aurait peut-être été alors de nous reconnaître ces droits; mais le Grand Conseil en jugea autrement, rédigea une loi constitutionnelle qui fut, comme faire se devait, soumise aux électeurs, et le 24 février dernier, ceux-ci décidèrent, à une écrasante majorité, que l'un des postes de juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance (la Chambre est composée d'un juge juriste, et de deux assesseurs, obligatoirement l'un médecin, l'autre pédagogue) pourrait être accessible à une femme.

Nos Sociétés féminines, enchantées de ce petit progrès, se hâtèrent alors de s'entendre pour présenter une candidate au choix du Parlement, qui se croyait compétent pour procéder à cette nomination. Mais de nouveau sa décision se heurta à une disposition constitutionnelle: le Grand Conseil ne peut élire que trois juges au maximum, et quand ce chiffre est dépassé, c'est de nouveau au Peuple Souverain qu'il faut recourir. Or, la Chambre pénale de l'Enfance comprenant d'après la nouvelle loi sept juges (les trois magistrats mentionnés plus haut, plus quatre suppléants), il était évident que c'était au corps électoral à se prononcer, et la date choisie fut celle de la prochaine votation populaire à l'horizon, soit le 8 septembre.

Voilà comment nous nous trouvons, féministe genevoises, devant cette situation bizarre de devoir tenter, nous qui ne sommes pas électrices, de faire élire, à un poste admirablement fait pour elles, des femmes par des hommes! La tâche n'est pas facile, mais nous saurons lui faire face. Cinq Sociétés féminines de notre ville (Union des Femmes, Association pour le Suffrage, Femmes universitaires)

Notre Cours de Vacances à Bulle

Le Cours de vacances suffragiste, qui eut lieu du 15 au 21 juillet dernier, est le dix-septième de la série des cours organisés par notre Association. Il tint ses assises à Bulle et groupa une vingtaine de participantes. Je n'ai pas besoin de rappeler ici le but visé par ses organisatrices: toute lectrice du *Mouvement* le connaît. Je préciserai seulement qu'il fut très réussi, et que, foi de participante, l'agréable communauté, que réalisa pour une semaine le regroupement de ces femmes venues de tous les points de la Suisse, ne se désagrégera pas sans quelques regrets.

Chacune de nous remporta de Bulle exactement ce qu'elle était venue y chercher: un enrichissement intellectuel, des impressions délicieuses de sympathie, de camaraderie à travers les langues et les frontières cantonales, des visions de planitaires paysages gruyériens, de clair de lune romantique sur un château féodal, puis la mémoire, plusieurs fois rafraîchie, d'une saveur « couleur locale »: crème et fraises des bois, crème et framboises des haies!

Il y eut de tout! De quoi satisfaire les plus gourmandes comme les plus électriques. Et c'est tant pis pour les *Welches*, qui n'ont pas su profiter du fait que le cours de vacances était si près d'elles, cette année. Elles auront perdu le bénéfice spirituel de magnifiques conférences, l'enchantement du lac de Montsalvens, la vue de Phébé caressant les tours de Gruyères, les fraises, les framboises, la crème, et tout ce que je ne dis pas, tant par pitié pour les absentes qui

s'en mordraient les doigts d'envie, que par crainte d'abuser de l'hospitalité de ce journal!

Parmi les oratrices inscrites au programme du Cours, la première qui se fit entendre, Mme Germain, présidente du groupe de Chambéry de l'Union française pour le suffrage des femmes, développa, avec beaucoup de charme dans l'ancétole et de précision dans l'enchaînement des faits, l'histoire du féminisme en France. Elle fut très applaudie, et l'on sentit vibrer dans l'auditoire, quand elle prononça sa péroration, une émotion qui pourrait être qualifiée de... solidarité dans le malheur, celle qui devait le mieux nous mettre à l'unisson avec cette Française réclamant si éloquemment ses droits politiques.

Puis ce fut le tour d'une conférence d'un genre très différent, Mme le Dr. Elisabeth Rotten, de Gessenay, qui exprima dans un allemand très pur, très châtié, très littéraire, toute sa foi en un mouvement éducatif moderne, dont elle s'était fait l'apôtre. La conférence de Mme Rotten s'intitulait: *L'éducation démocratique: un pilier de l'éducation sociale et internationale*. Elle fut magistrale et nous fit partager la conviction qu'un plan d'éducation de l'enfance et de l'adolescence, basé avant tout sur le développement des sentiments de fraternité et de solidarité, sur la lutte contre l'égoïsme individuel, pourrait unir les jeunes générations par-dessus les barrières des intérêts nationaux divergents et faire régner sur le monde la paix si ardemment désirée.

Vient ensuite à la tribune Mme Grütter (Berne), qui était si impatiemment attendue de nous toutes. Mme Grütter, qui possède le don merveilleux de rendre vivant tout ce qu'elle évoque, brossa du Congrès d'Istanbul, et du voyage qu'elle fit



Le Cours de Vacances de Bulle
(avec l'adjonction d'un futur suffragiste neuchâtelois)

Au premier rang, de gauche à droite, les organisatrices: Mmes Braendly (Zürich), Vischer-Alloth (Bâle) Leuch (Lausanne), Mme Dutoit (Lausanne), Mme Grütter (Berne). Au troisième rang, aux deuxième et troisième places en partant de gauche: Miles M. Kammerer (Montreux) et, vue de profil, Denise Paccolat (Martigny), auteure de l'article que nous publions.

en Turquie, un tableau où l'humour qu'on lui connaît avait sa touche originale. L'exposé très clair, très détaillé, de ce sujet: *Le développement des Foyers populaires en Suisse*, par Scœur Anni Pfliiger (Zürich), vint encore varier l'atmosphère de la salle, le lendemain matin. Ce

problème de l'instruction et de l'éducation populaires des adultes ne peut pas ne pas intéresser une féministe. Scœur Anni Pfliiger sut lui donner son maximum de passion et d'importance, et nous avons conclu, en l'entendant, que le champ de travail, où la femme-citoyenne aura sa part